

Les savoirs médicaux traditionnels en France : quelle valorisation ?

Muriel Durand¹

murielDurand2@wanadoo.fr

Chercheur en écologie végétale et botanique, Muriel Durand est chargée d'étude à l'herbier de l'université Montpellier 2. Elle est vice-présidente de l'association Nunkui_biodiversité

Nunkui_biodiversité
Espace Luther King
27 Boulevard Louis Blanc
34000 Montpellier
www.nunkuibiodiversite.neufblog.fr

Si les savoirs relatifs au patrimoine agricole et alimentaire peuvent s'exprimer en France dans des démarches de qualité et de labellisation, les savoirs médicaux traditionnels peinent à être reconnus, malgré l'intérêt et les initiatives qu'ils suscitent.

Un renouveau...

Fruit de la rencontre de savoirs « savants » et de savoirs de « praticiens » (guérisseurs, herboristes, bergers, cultivateurs), les savoirs médicaux populaires ont été dénigrés et oubliés en raison du succès de la médecine et de la pharmacologie occidentales.

Toutefois, depuis une trentaine d'années, on assiste à un renouveau. Des chercheurs et des associations ont conduit des enquêtes ethnobotaniques dans plusieurs régions² afin de recueillir ces savoirs, de les sauvegarder et de les valoriser dans des expositions, des livres et des animations.

Parallèlement, des producteurs, pour la plupart issus de la mouvance néorurale, ont choisi de revaloriser la cueillette et de développer la culture des plantes médicinales dans des zones rurales restées en marge de l'agriculture industrielle (Julliand, 2002). Ils ont fait le choix de produire en petite quantité des plantes de qualité. Pour mettre en place ces productions artisanales, ils ont (re)découvert auprès des « anciens », dans les livres et lors de formations dispensées par des ethnobotanistes, les savoirs relatifs au végétal et aux plantes médicinales.

Plusieurs groupements ont été formés comme Simples*³ en 1982, Altaïr, qui pratique la biodynamie* ou encore Morvan-Plantes, associé au Parc régional du Morvan (Crosnier, 1998). Soucieux de garantir la qualité tout en préservant l'environnement et la biodiversité, ils ont créé leurs propres labels⁴, dont les cahiers des charges sont plus stricts que celui de l'agriculture biologique. En proposant de nombreuses activités (sorties ethnobotaniques, ateliers de transformation, de dégustation...) et en favorisant la vente directe de leurs produits, ces producteurs transmettent leurs savoirs et savoirs-faire et contribuent à revaloriser le patrimoine associé aux plantes médicinales.

... freiné par de nombreux obstacles

Toutefois, les savoirs médicaux traditionnels et leurs détenteurs peinent à trouver une légitimité. En effet, depuis 1941, la législation française ne reconnaît plus la profession

¹ Avec la participation de Julliand Claire, Sauvegrain Sophie-Anne, Person Stéphane, Zarioh Nadiah, Aulong Stéphanie, membres de l'association Nunkui_biodiversité.

² En Provence (Lieutaghi *et al.*, 1981) ; dans les parcs naturels régionaux (Corse, Vercors, Lubéron, Morvan, Bretagne).

³ Simples : Syndicat inter-massifs pour la production et l'économie des simples. Les simples sont les « médicaments » formés d'une seule substance ou qui n'ont subi aucune transformation.

⁴ Le label Simple par le Syndicat des simples et le label Demeter en biodynamie, présent dans plus de cinquante pays.

d'herboriste : seuls les pharmaciens et laboratoires pharmaceutiques peuvent vendre des plantes médicinales.

Par ailleurs, la production des pays de l'Est et du Maghreb, moins onéreuse et de qualité croissante, concurrence les producteurs français. Ceux-ci privilégient la commercialisation de leur production dans des filières directes (magasins bio, marchés paysans, livraison de paniers, associations écologistes). Mais, ils se heurtent à la législation de la pharmacopée française, qui ne permet la vente libre que de trente-quatre plantes en tant qu'aliment ou condiment, ce qui est insuffisant pour assurer la viabilité de leurs exploitations. De plus, la réglementation européenne en 1991⁵ ayant adopté la marque AB (agriculture biologique) comme certification référence, ni la France, ni l'Europe ne reconnaît les labels qu'ils ont créés.

Conclusion

Détenteurs de savoirs médicaux traditionnels, les petits producteurs les mettent en pratique et contribuent à les faire évoluer. Toutefois, ni eux, ni leurs savoirs ne sont reconnus officiellement, ce qui les fragilise au risque de les faire disparaître. Le contexte n'est pas favorable pour faire évoluer cette situation. Le marché et les réglementations favorisent les groupes pharmaceutiques et le système médical dominant. Vivant dans des zones marginales et ayant un poids économique faible, leur influence dans les instances officielles est inexistante.

Toutefois, la création d'un diplôme européen de phytologue-herboriste, soutenue par l'Association pour le renouveau de l'herboristerie, pourrait fournir un cadre officiel à ces producteurs. De plus, la réglementation française est en cours de modification et la liste des plantes en vente libre pourrait s'allonger.

Références :

Crosnier Capucine, 1998. La cueillette des savoirs. Les usages du végétal Morvan-Bourgogne. Ed. Parc naturel régional du Morvan. 128 p.

Julliard Claire, 2002. La cueillette commerciale des ressources végétales spontanées en France. Approche socio-économique et environnementale. DEA, université d'Orléans, 122 p.

Lieutaghi Pierre et al., 1981. Enquêtes Médecine populaire par les plantes, réalité et renouveau. Premier rapport annuel des résultats des enquêtes, association Etudes populaires et initiatives (EPI), Mane. 145 p. photocopiées.

Lieutaghi Pierre, 1986 (1983). Les simples entre nature et sociétés. EPI, Mane, 159 p.

Sauvegrain Sophie-Anne et Aumeeruddy-Thomas Yildiz, 2005. Renouer avec la nature et les savoirs naturalistes. Des cultivateurs cueilleurs de plantes médicinales en moyenne montagne française. In Les médecines en parallèle. Multiplicité des recours aux soins en Occident. Karthala, série « Soins d'ici, soins d'ailleurs. Expériences et documents », coll. *Médecines du monde* (Sous presse).

Merci de définir pour le glossaire :

Agriculture biodynamique : fondée sur les idées anthroposophiques de Rudolf Steiner (1924), la philosophie est de cultiver en accord avec les rythmes de la nature, selon les lois du vivant. Elle a pour but régénérer les sols et favoriser l'intégration des animaux d'élevage et des cultures, au sein de l'exploitation agricole.

Simple : Apparu au XV^e siècle, ce terme désigne alors un « médicament » formé d'une seule substance ou qui n'a pas subi de transformation, par opposition aux mélanges composés de la médecine « savante ». Les simples étaient le plus souvent utilisés par les pauvres, trop « vulgaires » pour les riches qui préféraient les drogues exotiques et les préparations complexes. Il s'applique aujourd'hui uniquement aux plantes médicinales.

⁵ CEE 2092/91, norme NF EN 45011